



COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ

CONFÉRENCES DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE (TOUS LES DISTRICTS DE LA DIVISION D'APPEL DE MONTRÉAL)

En raison de la suspension des activités de la Cour supérieure, veuillez noter que toutes les Conférences de règlement à l'amiable (CRA) prévues jusqu'au 30 avril 2020 sont annulées et reportées à une date ultérieure.

Dès la reprise des activités de la Cour, les avocats et parties non représentées seront invités à communiquer avec le service des CRA, par courriel, APRÈS avoir convenu avec tous les participants de trois ou quatre dates disponibles pour la tenue de la prochaine CRA.

Le Service tentera alors de trouver une disponibilité suivant la demande et confirmera la date aussitôt que possible.

Louisa Arcand, j.C.s.
Coordonnatrice des CRA/Médiations